

MODALITES D'ACCES DU PUBLIC AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION CONCOURS D'ACCES

CALENDRIER 2019

- **Du 9 au 20 septembre 2019** à la **Philomathique Métropole de Bordeaux 66 rue Abbé de l'épée à Bordeaux** pour les épreuves de :
 - **Droit européen et droit international privé**
 - **Droit social et commercial**
 - **Anglais**Horaires : *les lundis : 09h30 à 12h30 / 14h/18h00 les lundis* *du mardi au vendredi 09h00-12h30 /14h-17h30*

- **Langues facultatives**
(horaires variables selon matières, nous consulter)

- **Du 16 septembre après-midi au 10 décembre 2019** à l'annexe de l'**ENM 27 rue de Belfort** à Bordeaux pour l'épreuve de **mise en situation en entretien avec le jury** (08h15-12h30 / 14h15-18h30)
 - 16/09 après-midi et 17/09 : 3^{ème} concours
 - du 18/09 au 24/09 matin : 2^{ème} concours
 - du 24/09 après-midi au 10/12 : 1^{er} concours

Attention : il n'y aura pas d'épreuves les **11 après-midi -18-30-31** octobre et les **1^{er}-8-11-15** après-midi et **29** novembre.

CONDITIONS D'ACCES

Pour des nécessités liées au bon déroulement des épreuves et de sécurité, **l'accès aux salles est limité (1/2 journée par personne et par épreuve)** et contrôlé (présentation d'une pièce d'identité). Vos bagages étant susceptibles d'être contrôlés, vous voudrez bien vous munir du strict nécessaire et vous départir de tout effet personnel encombrant (valises etc...).

Pour les oraux juridiques et l'anglais, le nombre de places est limité à 3 personnes par salle par demi-journée et 2 pour les langues facultatives.

Pour l'épreuve de mise en situation / entretien avec le jury, l'accès à la salle est limité à 10 personnes par demi-journée.

Pour assister à ces épreuves, il est impératif de solliciter votre inscription auprès du service des recrutements et de la validation des compétences, **5 jours au moins** avant la date à laquelle vous souhaitez venir.

Les inscriptions seront prises **uniquement par courriel** : concours.enm@justice.fr où vous devrez renseigner obligatoirement les éléments suivants :

NOM :
Prénom :
Epreuve(s) souhaitée(s) :
Date(s) en précisant matin ou après-midi :
Courriel :Tel :
Profession :

Pour les **candidats admissibles**, merci de bien vouloir le préciser lors de votre demande d'autorisation à assister aux épreuves.

Les dates d'autorisation à assister aux épreuves qui seront délivrées par le service ne pourront donner lieu à modification

La Sous-directrice des recrutements
Et de la validation des compétences



Emilie LAGRAVE,

Il est rappelé qu'aucun téléphone portable, aucun appareil d'enregistrement, qu'il soit vidéo ou audio, n'est autorisé ; aucune photographie ne peut être prise pendant les épreuves.